



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01013

Numéro SIREN : 512 642 919

Nom ou dénomination : A L'ENTREPOT

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2012 sous le numéro de dépôt 10014

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE
33 avenue du Peuple Belge BP109
59009 Lille Cedex

A L'ENTREPOT
77 bis rue de la Baille
59242 Templeuve

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A L'ENTREPOT

Numéro RCS : 512 642 919

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2009B01013

Adresse : 77 bis rue de la Baille
59242 Templeuve

Numéro du Dépôt : 10014

Date du dépôt : 07/11/2012

1 - Type d'acte : Acte sous seing privé

Date de l'acte : 28/12/2010

1 - Décision : Cession ou donation de parts

2 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 03/01/2011

1 - Décision : Modification(s) statutaire(s)

3 - Type d'acte : Statuts mis à jour

Date de l'acte : 03/01/2011

Délivré à Lille le 8 novembre 2012

Le Greffier,



07 NOV. 2012

110014

Templeuve le 31/12/2010

CESSION DE PARTS SOCIALES DE LA SARL A L'ENTREPOT

Entre les soussignes :

Monsieur Stéphane GRENIER demeurant à MERIGNIES (59710), 172 rue de la rosée

Ne à LILLE, le 4 juillet 1967, de nationalité française,

Marié sous le régime de la communauté légale le 30 septembre 1995 à MERIGNIES, à Madame Delphine BOUCLET née le 4 février 1969 à SECLIN

Ci-après dénommé le cédant,

De première part,

MONSIEUR Thierry DEFRAEYE demeurant à MERIGNIES(59710) , 87 rue du saut du loup

Ne à DUNKERQUE, le 2 février 1963, de nationalité française,

Marié sous le régime de la communauté légale le 10 juin 1989 à Capelle-la grande (59180) à Madame Pascale CHARLON née le 18 janvier 1966 à DUNKERQUE

Ci-après dénommé le cessionnaire,

De deuxième part,

Gilles VADASZ
Contrôleur
des Finances Publiques

SG 1

Exposé

Il existe entre Monsieur Thierry DEFRAEYE et Monsieur Stéphane GRENIER, la société dénommée « A l'entrepôt » société à responsabilité limitée, immatriculée au R.C.S de Lille sous le numéro 512 642 919 et dont le siège social se situe 77 b rue de la Baille à TEMPLEUVE (59242).

Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (50000€).

Il est divisé en 1000 parts d'une valeur nominale de cinquante euros (50€) chacune, intégralement libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- Monsieur Thierry DEFRAEYE à concurrence de 760 parts, numérotées de 1 à 760 inclus
- Monsieur Stéphane GRENIER à concurrence de 240 parts, numérotées de 761 à 1000 inclus

Total des parts sociales composant le capital social : 1000 parts.

La société a pour objet :

- vente en gros, demi gros et détail de boissons alcoolisées et non alcoolisées ;
- toutes prestations de services et de conseils aux entreprises réalisées dans le cadre de ces activités ;
- la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droit sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêts économique ou de location gérance ;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

Sous l'article 13 des statuts, il a été stipulé que les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quart des parts sociales

SG 11

La société est gérée actuellement par Monsieur Thierry DEFRAEYE

La société est immatriculée au R.C.S de LILLE sous le numéro 512 642 919

Cet expose terminé il est passe a la cession de parts sociales faisant l'objet des présentes.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Par les présentes, Monsieur Stéphane GRENIER cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Thierry DEFRAEYE, ce qui est acceptée par Messieurs Thierry DEFRAEYE et Stéphane GRENIER au nom de la société ,240 parts sociales portant les numéros 761 a 1000 d'une valeur nominale de 50 euros qu'il possède dans le capital ,de la société A L'ENTREPOT ainsi qu'il est expose dans l'exposé qui précède.

Monsieur Thierry DEFRAEYE, cessionnaire, possédera les parts numérotées de 1 a 1000

Le cessionnaire aura la propriété des parts ci-dessus cédées avec tous les droits y attaches, a compter de ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de douze mille euros (12000€), soit un prix de cinquante euros (50€) par part sociale cédée.

Monsieur Thierry DEFRAEYE a effectue un paiement de douze mille euros (12000€) ce jour même à l'ordre de Monsieur Stéphane GRENIER qui le reconnait et lui en consent bonne et valable quittance.

Dont quittance.

DISPENSE DE GARANTIE DE PASSIF

Le cessionnaire renonce à demander au cédant une garantie conventionnelle de passif ou de bilan afin de se couvrir des risques issus des opérations de gestion antérieures à la date de cession.

SG 9

Le cessionnaire renonce à exiger du cédant qu'il souscrive à son profit toutes autres déclarations, attestations ou garanties sur la situation comptable, juridique, financière et patrimoniale de la société « A L'ENTREPOT » ayant disposé du temps et des informations nécessaires pour apprécier tous les aspects de cette situation.

MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence de la cession de parts qui précède, les associés décident d'un commun accord d'apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au capital de la manière suivante :

Article 8-Capital social

Lors de la constitution de la société, le capital social a été fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50000€), et divisé en 1000 parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50€) chacune réparties entre Monsieur Thierry DEFRAEYE à concurrence de 760 parts sociales, et Monsieur Stéphane GRENIER à concurrence de 240 parts sociales.

Aux termes d'une cession de parts en date du 28 décembre 2010, Monsieur Stéphane GRENIER a cédé ses parts à Monsieur Thierry DEFRAEYE, le capital se répartit comme suit

- Monsieur Thierry DEFRAEYE à concurrence de 1000 parts sociales

FORMALITES

Le présent acte sera enregistré à la recette des impôts de Lille.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Deux exemplaires du présent acte seront déposés au greffe du tribunal de commerce, conformément aux dispositions des articles 14 et 31 du décret du 23 mars 1967, en vue de l'opposabilité des cessions de parts aux tiers.

SG 11

Domicile

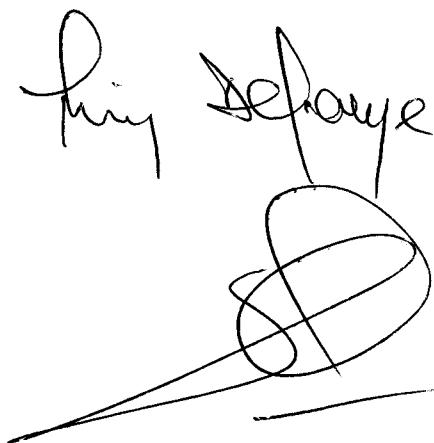
Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège respectifs.

Fait à Templeuve, le 28 décembre 2010

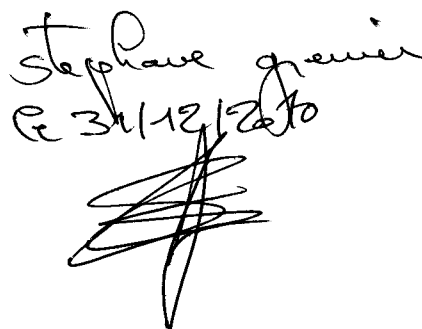
En six exemplaires, dont :

- un pour l'enregistrement
- deux pour le dépôt au greffe
- un pour la société A L'Entrepôt
- u n pour le cédant
- un pour le cessionnaire

Luc Defauye



Stéphane Grenier
le 31/12/2010



SG 11